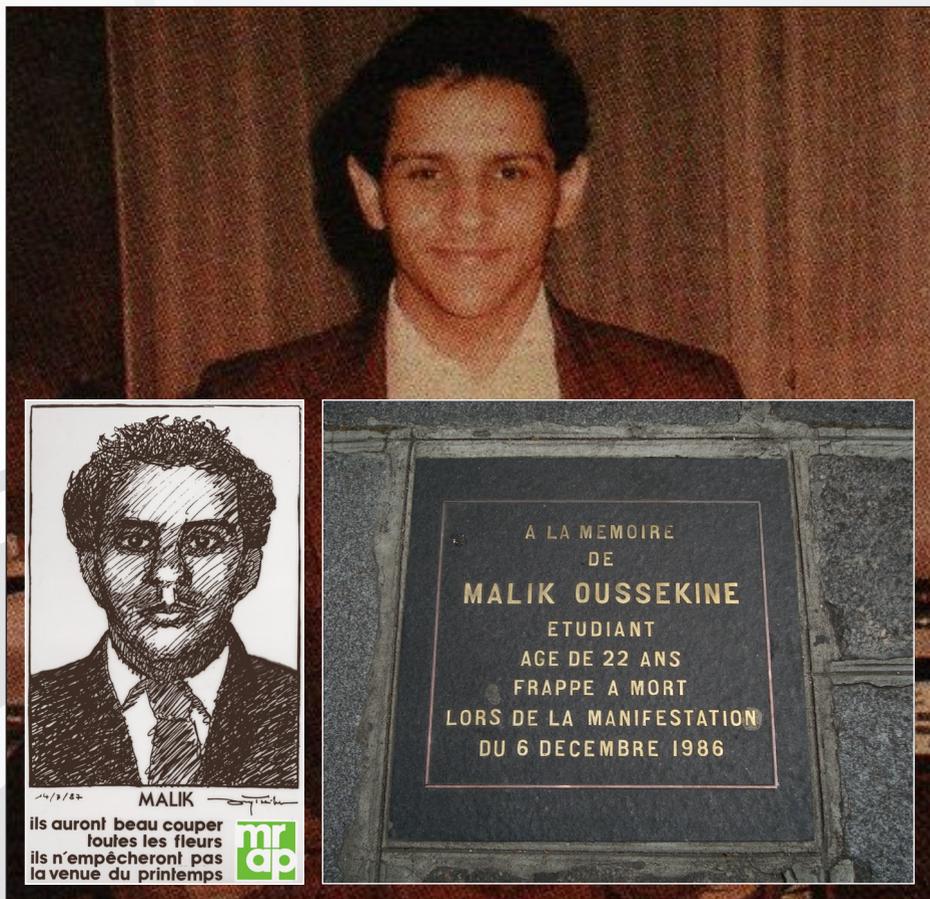


□ 20 rue Monsieur-le Prince - 75006  
Paris

## Assassinat de Malik Oussekine



À Paris, à la suite d'une manifestation pacifique arrivée à la Sorbonne, au Quartier latin, les "voltigeurs" prennent en chasse les jeunes qu'ils croisent. Malik Oussekine, un étudiant marocain de 22 ans, selon toute vraisemblance qui s'était tenu à l'écart du mouvement, sort de son club de jazz favori. Il est minuit. Des "voltigeurs" le remarquent et se lancent à sa poursuite. Malik Oussekine se met à courir. Un témoin qui rentrait chez lui a déclaré : « *Je rentrais chez moi. Au moment de refermer la porte après avoir composé le code, je vois le visage affolé d'un jeune homme. Je le fais passer et je veux refermer la porte. Deux policiers s'engouffrent dans le hall, se précipitent sur le type réfugié au fond et le frappent avec une violence incroyable. Il est tombé, ils ont continué à frapper à coups de matraque et de pieds dans le ventre et dans le dos. La victime se contentait de crier : "je n'ai rien fait, je n'ai rien fait" ».* Paul Bayzelon a dit avoir voulu s'interposer mais s'être fait lui aussi matraquer jusqu'au moment où il a sorti sa carte de fonctionnaire. Puis les policiers sont partis laissant Malik Oussekine sur le carreau. Peu après le Samu arrive sur place. Ils apportent les premiers soins à Malik Oussekine et le transportent à l'hôpital Cochin où il est mort des suites du tabassage de la police. Le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua et son ministre, Robert Pandraud, choquent

l'opinion générale en ne condamnant pas l'action de la police ce soir-là. De nombreuses manifestations monstres ont lieu alors dans toute la France, où on compte plus d'un million de personnes. A Lyon, le pont de l'Université est rebaptisé Pont Malik Oussekine. Le lendemain, Alain Devaquet, ministre délégué à l'Enseignement supérieur, et auteur du projet de loi dont on ne voulait pas, présentait sa démission, pendant que les étudiants et les lycéens défilaient en silence dans toutes les villes portant des pancartes "Ils ont tué Malik". Le lundi 8 décembre, après de nouvelles manifestations, le Premier ministre Jacques Chirac annonce le retrait du texte de la loi Devaquet. Les deux "voltigeurs", Jean Schmitt, et Christophe Garcia, sont passés trois ans plus tard devant la Cour d'Assises de Paris pour "coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Ils ont été condamnés en janvier 1990 à 5 ans et 2 ans de prison avec sursis. Le 6 décembre 2006, une plaque a été inaugurée en présence de la famille de Malik Oussekine et du maire de Paris, Bertrand Delanoë. Des critiques sont émises en raison du texte, qui ne précise pas que sa mort est due à des policiers, et de l'emplacement de cette plaque, placée au sol et non sur le mur.